

BARÈME DES HONORAIRES POUR LES:

Cession de fonds de commerces, droit au bail et vente de locaux commerciaux, ainsi que les cessions de parts sociales et cessions en procédures collectives

PRIX DES PRESTATIONS APPLICABLES AU 10/10/2020

Rémunération hors taxes : fixée suivant le barème ci-dessous (à la charge de l'acquéreur).

Prix vente < ou égal à 30 000 € Forfait de 5 000 € HT Prix vente de 30 001 € à 85 000 € Forfait de 7 500 € HT

Prix vente de 85 001 €

à 200 000 € 9 % HT du prix de vente

Prix vente de 200 001 €

à 400 000 € 8 % HT du prix de vente

Prix vente de 400 001 €

à 800 000 € 7 % HT du prix de vente

Au-delà de 800 001 €

6 % HT du prix de vente

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées.

(Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17)



• HONORAIRES DE LOCATIONS (location-gérance comprise) :

De locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...

30 % HT du loyer annuel (ou de la redevance si location-gérance) sur tout type de bail (commercial, professionnel, de courte durée...)

• HONORAIRES DE LOCATIONS AVEC OPTION D'ACHAT :

De locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...

20 % HT du loyer annuel (ou de la redevance si location-gérance) sur tout type de bail (commercial, professionnel, de courte durée...)

+

40 % HT des honoraires prévus dans notre barème honoraires sur locaux commerciaux



HONORAIRES TRANSACTION:

Immobilier résidentiel, appartements, maisons, viager

PRIX DES PRESTATIONS APPLICABLES AU 10/10/2020

<u>Rémunération toutes taxes comprises :</u>

Fixée suivant le barème ci-dessous (à la charge du vendeur).

	Mandat SIMPLE	
Parkings	4 000 €	TTC
Вох	5 000 €	TTC
De 0 à 125.000€	6 500 €	TTC
De 125.001€ à 250.000€	5,5%	TTC
De 250.001€ à 450.000€	5%	TTC
De 450.001€ à 700.000€	4,5%	TTC
De 700.001€ à 950.000€	4%	TTC
De 950.001€ à 1250000€	3,5%	TTC
> 1250000.000€	3,0%	TTC

Avis de valeur :

300 euros TTC à la charge du demandeur.



HONORAIRES LOCATION IMMOBILIER RESIDENTIEL:

Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1^{er} Aout 2014.

Honoraires à la charge du bailleur :

• Entremise: 160 € TTC

 Visite, constitution du dossier : indice ALUR au m² suivant la zone concernée *.

• État des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux.

Rédaction du bail : 500€ TTC

Honoraires à la charge du locataire :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant lazone concernée*
- État des lieux : 3 € TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

*Trois zones : Zone très tendue : 12 €/m² • Zone tendue : 10 €/m² • Zone non tendue : 8 €/m²

Honoraire de location saisonnière :

Les honoraires de l'agence sont de 25% TTC du prix de la location à la charge du propriétaire.



Honoraire viager:

Transaction immobilière de la vente en viager.

Les honoraires sont de 15% sur la base de la valeur vénale et sont à la charge de vendeur.